



## APPEL A PROJETS CROSS

### Carrefour pour la Réussite de l'Orientation du Secondaire vers le Supérieur

**CAMPAGNE N°1 de 2026 : du 30 mars au 29 mai 2026**

Porté par l'Université de la Nouvelle-Calédonie, le projet CROSS (Carrefour pour la Réussite de l'Orientation du Secondaire vers le Supérieur) vise à fédérer les acteurs de l'orientation des élèves en Nouvelle-Calédonie pour maximiser les opportunités de poursuite d'études supérieures. Les travaux menés soulignent le besoin d'un accompagnement structuré, tout en restant agile et personnalisé, afin de répondre au double enjeu :

- Amener plus de jeunes vers les études supérieures
- Réduire le lien entre capital social, culturel et destinée scolaire.

Ces besoins apparaissent croissants en Nouvelle-Calédonie.

Le projet CROSS est financé par France 2030 dans le cadre de l'AAP DTO de l'action TIP du Programme d'investissement d'avenir 3 France 2030.

Le Carrefour se veut un lieu d'échange et de partage, au sein duquel les acteurs de l'orientation pourront construire ensemble les ressources utiles à la communauté éducative pour l'accompagnement individualisé des élèves et étudiants dans l'élaboration de leurs projets d'accès vers les études supérieures.

L'objectif de CROSS est que le parcours de formation dans le secondaire comme dans le supérieur soit vécu comme des étapes dont l'enchaînement doit être aussi fluide que possible. Il s'agit de préparer l'élève à chacune de ces étapes, en l'aidant à les anticiper.

Dans ce contexte, le présent appel à projets s'inscrit dans l'axe de CROSS intitulé *Réactif*, dont l'ambition est de déployer des projets expérimentaux pour favoriser l'émergence de dispositifs d'accompagnement renforcé des élèves au profit de leur orientation et notamment de la transition entre le secondaire et le supérieur. *Réactif* vise particulièrement à accompagner des actions en faveur de la persévérance et de la réussite scolaire et universitaire, partant du postulat que la persévérance renforce la capacité à se projeter dans les études et le monde du travail. Ainsi, il est attendu que les projets financés soient répliquables, favorisent la montée en compétences des équipes et permettent la mise en place d'outils et de démarches adaptés aux réalités locales.

Le présent appel à projets souhaite permettre à des structures et organisations, de toute taille sise et agissant sur le territoire de la Nouvelle Calédonie, de proposer des actions innovantes et expérimentales sur les thématiques liées à CROSS. Ces expérimentations doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs résultats et impacts afin de les répliquer, le cas échéant, sur d'autres territoires (en Nouvelle-Calédonie ou dans le Pacifique), dans un objectif d'essaimage. Ces modalités permettront de tester les outils sur un groupe expérimental, avec l'ambition d'étendre les dispositifs expérimentés sur



le terrain, lorsqu'ils sont concluants. Ainsi, CROSS agit comme un incubateur de projets en lien avec l'orientation vers les études supérieures des élèves calédoniens.

Les différentes actions de CROSS sont précisées sur la page Web CROSS du site : [www.unc.nc](http://www.unc.nc)

### **Rappel des objectifs de CROSS**

Le Carrefour pour la Réussite de l'Orientation du Secondaire vers le Supérieur (CROSS) vise à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie, en répondant aux besoins locaux de qualification, tout en favorisant la réussite et la persévérance scolaire en :

- ✓ Favorisant la mise en place ou le maintien/ développement de dispositifs expérimentaux d'orientation et d'accompagnement de la réussite à travers des projets répliquables, favorisant la montée en compétences des équipes et la mise en place d'outils adaptés aux réalités locales.
- ✓ Favorisant les réseaux (ambassadeurs, figures inspirantes), la communication et la promotion entre acteurs : anciens étudiants, étudiants, professionnels... afin d'inspirer les jeunes par des témoignages de parcours réussis.
- ✓ Favorisant, simplifiant et fluidifiant l'accès à l'information sur les questions liées à l'orientation.



➤ **A qui s'adresse cet appel à projets ?**

Cet appel à projets s'adresse aux équipes éducatives de tous les établissements du secondaire et du supérieur, aux associations agissant sur l'orientation, le soutien scolaire, le tutorat, aux gestionnaires d'internats et de foyers et à toute structure œuvrant en soutien et accompagnement des élèves autour de leur scolarité et de leur orientation (associations de parents d'élèves etc.).

Les structures concernées doivent être établies en NC et agir sur tout ou partie du territoire calédonien.

Bien que l'Appel à Projets couvre l'ensemble des filières du supérieur, une attention particulière pourra être portée sur les secteurs en tension en NC comme le secteur médical, la décarbonation de l'industrie, le numérique etc.

➤ **Les critères :**

Le porteur du projet :

Les projets soumis dans le cadre de cet Appel à Projets peuvent être portés par des structures publiques telles que les établissements du secondaire, du supérieur ou les internats ; ou bien des structures privées de type associatif à but non lucratif : associations ou groupements dont les missions sont en lien avec les objectifs de CROSS.

Les porteurs sont informés qu'ils ne sont pas autorisés à faire un usage commercial (intégral ou partiel) des résultats, livrables et productions financées au titre du présent AAP. Les résultats, livrables et productions financées dans le cadre du présent AAP sont réservées à un usage libre de droits, sans préjudice du respect du droit moral.

Le ou les porteurs du projet s'engagent à mettre à disposition les résultats du projet (lorsqu'il s'agira de création d'outils tels que des jeux par exemple), sous une Licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions.

Le projet que vous soumettez à la demande de financement :

Le projet doit répondre aux objectifs de CROSS.

Il doit respecter une durée maximale de 18 mois et mobiliser plusieurs publics (a minima deux parmi les suivants) :

- Elèves ou étudiants
- Accompagnateurs (enseignants, conseillers, familles ...)
- Etablissement(s) du secondaire et/ou d'enseignement supérieur
- Partenaires institutionnels

Enfin, le projet doit être un dispositif expérimental d'orientation et d'accompagnement de la réussite. Il doit permettre de lutter contre l'autocensure et/ou renforcer l'ambition et/ou développer des pratiques innovantes. Il pourra également favoriser la montée en compétences des équipes et/ou permettre de développer des outils adaptés aux réalités locales et/ou favoriser la transition entre le secondaire et le supérieur.

Le projet déposé pourra faire l'objet de partenariats. Il s'agira dans ce cas de partenariats à titre gracieux.



Le bénéficiaire de la subvention est l'unique bénéficiaire final et ne pourra pas reverser les fonds vers d'autres partenaires. Les fonds permettent uniquement de financer de nouvelles dépenses dument justifiées et uniquement nécessaires à la mise en œuvre du projet retenu.

#### Le montant du financement sollicité :

Les financements proposés dans le cadre du présent AAP sont issus des fonds publics mis à disposition du projet CROSS financé par France 2030 dans le cadre de l'AAP DTO de l'action TIP du Programme d'investissement d'avenir 3 France 2030.

Le montant du projet doit être strictement supérieur à 60.000F CFP TTC.

Le montant sollicité maximal est fixé à 300.000F CFP TTC. La valeur du projet dans sa totalité peut excéder ce montant. La sollicitation peut venir en complément de financement ou en financement total du projet.

La demande de financement peut concerner des frais de fonctionnement et/ou de petits investissements. L'objet doit être justifié et argumenté.

Le financement est destiné à financer de nouvelles dépenses uniquement nécessaires à la réalisation du projet.

#### Les objectifs visés :

Le projet doit tenir compte des objectifs prioritaires de CROSS :

- Favoriser les partenariats
- Intégrer les problématiques d'éloignement géographique en participant à la lutte contre l'enclavement des publics scolaires
- Agir sur les freins sociaux et le contexte social des bénéficiaires
- Favoriser l'orientation et la transition entre le secondaire et le supérieur

Tous ces critères feront l'objet d'une pondération identique.

Le Comité technique du projet CROSS s'engage à garantir l'égalité de traitement entre toutes les candidatures. Il est composé de représentants : du Gouvernement de la NC, des provinces Nord, Sud et Iles, du Vice Rectorat, de l'UNC, des établissements d'enseignement du privé (DDEC, ex-ASEE et FELP) et de la DAFE (Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement).

#### ➤ **La soumission de votre projet :**

La demande de financement soumise doit obligatoirement comporter :

1. Le formulaire de dépôt de dossier (annexe 1)
2. Une présentation détaillée du projet, intégrant les éléments listés ci-dessus (critères).

Pour précisions :



- Cette présentation doit permettre aux membres du comité technique qui étudieront votre projet de le visualiser. N'hésitez pas à y préciser la fréquence de l'action, son organisation, sa mise en œuvre...
- Votre présentation de projet doit expliciter qui sont les bénéficiaires (directes et indirects).
- Merci de préciser qui sont les éventuels partenaires engagés sur le projet ainsi que leur niveau de mobilisation en date de dépôt de votre projet. Les partenaires cités doivent avoir été informés en amont du dépôt du projet et, idéalement, associés à l'élaboration du projet.
- 3. Un argumentaire expliquant en quoi le projet répond aux objectifs de CROSS et aux critères définis.
- 4. Une présentation des critères que vous aurez retenus pour évaluer l'impact du projet.  
*NB : les impacts du projet doivent être observables, évaluables et justifiés.*
- 5. Un montage financier précis et à l'équilibre, présenté selon le modèle de formulaire joint en annexe 2. Le montant du financement sollicité doit être clairement mentionné et, le cas échéant, décliné selon le type de dépense. Dans le cas d'un co-financement, il conviendra de préciser les actions financées par la présente demande et l'organisation du financement en cas d'annulation d'un autre financeur.
- 6. Un Relevé d'Identité Bancaire et le relevé de situation SIREN de la structure seront à transmettre obligatoirement avec votre dossier.

*N'hésitez pas à vous référer à la liste récapitulative ci-dessous pour vous assurer que votre dossier est complet.*

***L'équipe CROSS reste à votre écoute pour toute question ou besoin d'aide pour la soumission d'un projet dans le cadre du présent appel à projets. N'hésitez pas à nous contacter à : [cross@unc.nc](mailto:cross@unc.nc) / Tél. : 290.191***

Votre dossier complet doit être adressé à l'équipe CROSS de l'UNC avant le **vendredi 29 mai 2026 à 16h00** (cachet de la poste ou, dans le cas de dépôt électronique, de l'horodatage de la boîte d'envoi faisant foi).

- En version numérique via les formulaires de dépôt de dossier (annexe 1 et 2) par mail à : [cross@unc.nc](mailto:cross@unc.nc) en précisant dans l'objet : « Appel à projets CROSS 2026 »
- Ou en version papier (dépôt des 2 annexes a minima) :
  - Par voie postale à :

Université de la Nouvelle-Calédonie  
Appel à projet CROSS 2026  
BP R4  
98851 Nouméa Cedex

- Par remise en main-propre à l'accueil général de l'UNC (campus de Nouville ou de Baco) dans une enveloppe cachetée avec les mentions suivantes écrites sur l'enveloppe :  
Université de la Nouvelle Calédonie  
Appel à projet CROSS 2026



BP R4  
98851 Nouméa Cedex

***Tout dossier soumis par un autre moyen que ceux susmentionnés sera rejeté.***

➤ **Le traitement de l'appel à projets :**

Deux (2) campagnes d'appel à projets sont programmées chaque année : en Avril/Mai et en Août/Septembre.

La gestion de l'appel à projets est assurée par le personnel CROSS de l'UNC.

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet seront étudiés par le Comité Technique opérationnel de CROSS.

➤ **Modalités générales :**

Dans le cadre de l'appel à projets, aucune rétroactivité de la prise en charge financière de l'action n'est autorisée : l'action ne doit pas être écoutée (ni partiellement, ni complètement) au moment de sa validation par le Comité Technique opérationnel de CROSS.

De plus, le porteur de projet s'engage à :

- Faire la publicité du financeur CROSS et France 2030 en apposant le logo sur toutes les communications internes ou externes
- Accepter qu'une communication puisse être faite par l'UNC ou ses partenaires signataires du consortium dans le cadre de CROSS.
- Préciser dans toute communication que cette action est réalisée dans le cadre de CROSS en respectant la charte graphique qui sera fournie lors du conventionnement.
- Laisser libre accès aux informations à la coordination de CROSS, dans le respect du cadre réglementaire.
- Accepter que toute autre structure partenaire de CROSS puisse bénéficier de cette expérience et la répliquer, dans un objectif d'essaimage de bonnes pratiques.
- Accepter que le projet fasse l'objet d'une évaluation externe et pour cela, de fournir tout document en lien qui pourra être sollicité.
- Respecter toutes les réglementations en vigueur qui s'impose à son activité

➤ **Conventionnement :**

Une convention sera signée entre la structure lauréate d'un financement et l'UNC. Cette convention précisera les livrables attendus en fin de projet, à savoir ***a minima*** :

- Un bilan qualitatif du projet avec les niveaux d'atteinte des critères d'évaluation de l'impact du projet ;
- Un bilan financier complet, présentant les justificatifs des dépenses engagées et de l'utilisation des fonds.

Le calendrier du projet sera précisé dans la convention. Veuillez noter cependant qu'en cas de validation de votre projet, celui-ci ne pourra pas débuter avant le 17 août 2026.



➤ **Modalités de versement du financement :**

Les éléments relatifs au versement seront précisés dans la convention mise en place entre les parties avant le démarrage du projet.

Pour toute question sur les modalités de financement, n'hésitez pas à contacter l'équipe CROSS.

Les règles applicables aux subventions publiques s'appliquent au présent appel à projets.

**Liste des informations devant apparaître dans votre proposition et des documents à joindre lors du dépôt de projet :**

	Le formulaire de dépôt de dossier (annexe 1)
	Une présentation complémentaire détaillée de votre projet, de ses bénéficiaires (directs et indirects) et éventuels partenaires
	Un argumentaire expliquant comment le projet répond aux objectifs de CROSS et aux critères définis
	La présentation des critères que vous avez retenus pour évaluer l'impact du projet
	Le formulaire précisant le montage financier et le financement sollicité (annexe 2)
	Un RIB de la structure porteuse du projet
	Le relevé de situation SIREN de la structure porteuse du projet